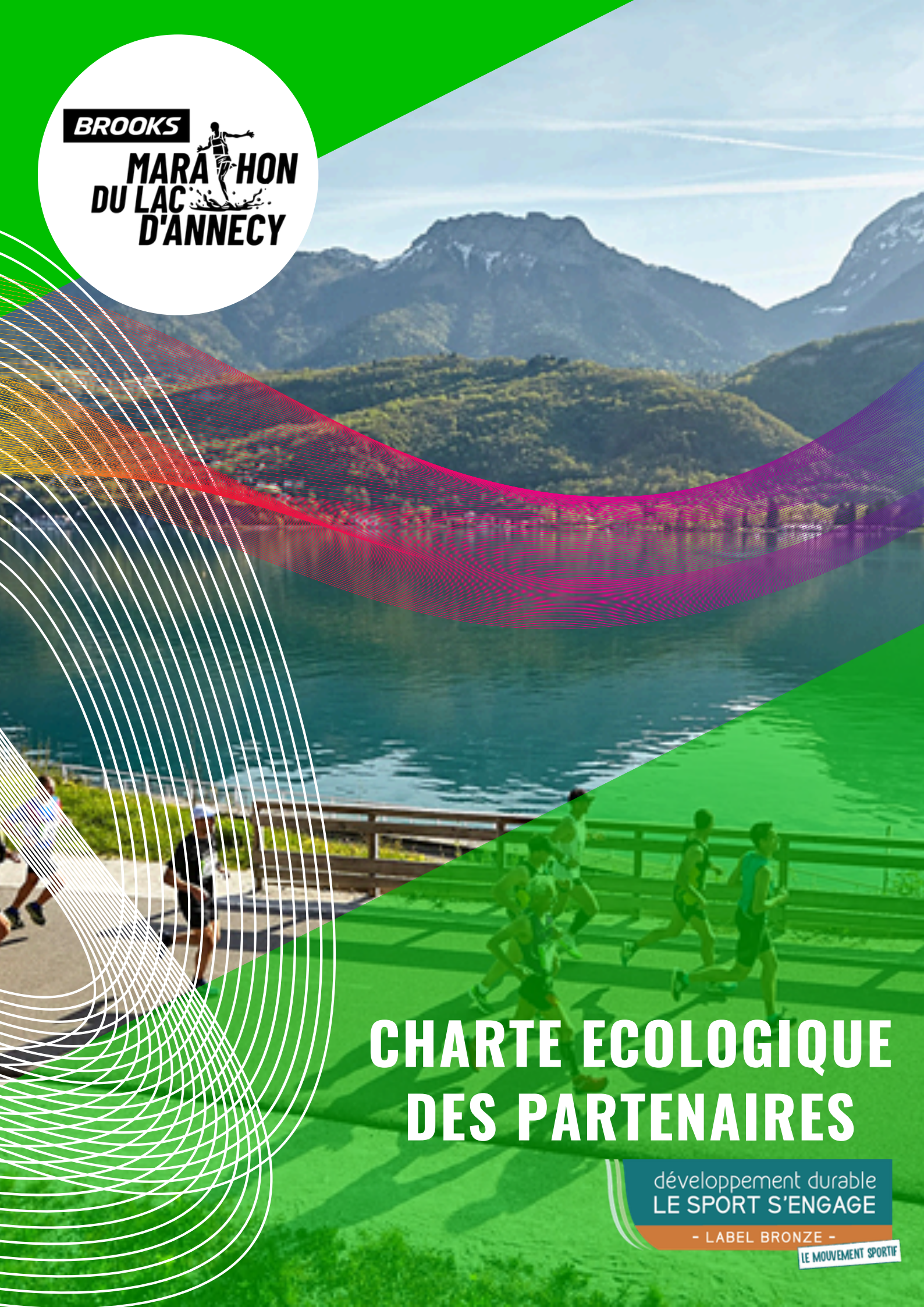
BROOKS

MARATHON DU LAC D'ANNECY



CHARTE ECOLOGIQUE DES PARTENAIRES

développement durable
LE SPORT S'ENGAGE
- LABEL BRONZE -
LE MOUVEMENT SPORTIF

Généralités

La Charte développement durable des partenaires est l'expression d'une démarche volontaire de progrès incitant les partenaires à mettre en œuvre les stratégies européenne et nationale de développement durable dans le cadre de l'article 6* de la charte de l'environnement, inscrite dans la Constitution le 28 février 2005.

Les partenaires ont un rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs de service public dont le développement durable est une composante essentielle, permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Les engagements de développement durable d'un partenaires sont un des aspects de la qualité du service dont il a la mission, de son implication dans les stratégies européenne et nationale de développement durable et de sa responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.

À cette fin, les partenaires s'engagent à intégrer ces principes dans leur propre stratégie, leur management et leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes notamment la ou les tutelles, le personnel, les usagers ou les clients, les territoires d'accueil des établissements, le public...

La charte développement durable des partenaires vise des objectifs, qui seront progressivement mis en œuvre en fonction du statut et de la situation relatifs à chaque partenaire.

**Article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environne- ment, le développement économique et le progrès social. »*

Les Engagements

Le partenaire signataire s’engage à :

- Mener une réflexion stratégique de développement durable permettant d'identifier ses propres enjeux, de les partager et de définir ses objectifs dans le champ de ses compétences spécifiques ;

- Traduire cette réflexion dans sa vision, ses projets, son engagement et sa façon de rendre compte, en impliquant les autres partenaires et les différentes parties prenantes et intéressées ;

- Suivre le document stratégique de développement durable, reprenant ces engagements et diffusé largement à l'interne comme à l'externe ;

- Suivre les règles de développement durable et d'écoresponsabilité propre à l'évènement et de reporter tout comportement non adéquat à son responsable.

Les principes

Gouvernance et mise en œuvre

L'engagement, qui va au-delà des exigences légales, est porté par la direction, développé et partagé avec l'ensemble des acteurs en interne. Il est décliné par des approches de qualité et d'amélioration continue dans les systèmes de management avec et entre partenaire. Il est régulièrement évoqué au comité de l'association Annecy Haute Savoie Athlétisme, organisatrice des événements.

Le partenaire engage la concertation avec ses parties prenantes et intéressées afin de mieux connaître leurs attentes et propositions et de favoriser leur contribution au développement durable.

La motivation interne repose sur l'implication de chacun dans l'élaboration de la stratégie et des plans d'actions, sur la cohérence entre l'association et les objectifs du partenaire en matière de développement durable, se concrétisant notamment dans la cohérence des formations et des procédures de gestion des projets et impliquant la mise en place de processus de dialogue et de mobilisation.

La gestion des partenaires respecte les enjeux de la diversité, vise le développement des compétences, favorise l'autonomie, fait la promotion de l'innovation sociale et organisationnelle.

La gestion responsable ou l'éco-responsabilité de ses activités est déclinée par le partenaire dans ses procédures en s'appuyant sur des référentiels reconnus.

Le partenaire développe des relations constructives avec l'association afin d'interagir ci nécessaire avec les collectivités locales sur le territoire desquelles il est implanté et exerce ses activités.

L'association AHSA les informe et les accompagne dans leurs pratiques, notamment la mise en place de leurs démarches territoriales, et participe à des opérations volontaires communes.

Les partenaires qui ont un rôle particulier dans la production d'informations et de savoirs les mettent au service de l'association et des décideurs de manière à permettre une prise de décision responsable fondée sur une connaissance complète et pertinente.

Le partenaire participe aux processus d'échanges de bonnes pratiques, notamment aux rencontres de partage avec les pairs, élaborées et réalisées dans le cadre du Club développement durable des partenaires.

Le partenaire sera informé du projet développement durable développé par l'association AHSA afin de comprendre les enjeux dudit projet et d'échanger quant aux différentes solutions mise en place.

Mot du Président :

"*Merci à vous tous, partenaires, d'être présent, de vous engager avec nous et de vous inscrire dans cette démarche de développement durable. Toutes les équipes de notre association, Annecy Haute Savoie Athlétisme, se mobilisent et j'aime à penser que l'on pourra un jour atteindre la neutralité carbone grace aux efforts de toutes et tous.*

Beaucoup de projets voient le jour au sein de notre structure et nous nous inscrivons dans la durabilité. La sensibilisation des jeunes, et plus largement de nos licenciés, bénévoles et partenaires en fait partie.

Toute notre équipe reste à votre disposition afin d'échanger sur les projets de développement durable. Merci d'être à nos côtés"

Claude PLISSON

